



ETOILE SPORTIVE MONTOISE

ESCRIME - FOOTBALL - GYMNASTIQUE - TENNIS - PEÑA LA ESTRELLA - SALSANUEVA

Section GYMNASTIQUE

725, av Colonel Rozanoff 40000 Mont-de-Marsan

esmgy@9business.fr

F.F.G. n° affiliation : 02040177

Labélisée **PETITE ENFANCE**

Agrément DDJS n°3018



Fiche Informations 2024-2025

Réinscriptions (réservées aux adhérents de la saison passée, prioritaires uniquement sur ces 3 jours)

- ♦ Lundi 26 au Mercredi 28 août de 18h à 20h

Inscriptions (nouveaux et anciens adhérents)

- ♦ Lundi 02 au Jeudi 05 Septembre : de 18h à 20h
- ♦ A compter du Lundi 09 septembre jusqu'au vendredi 27 septembre : Mardi et Mercredi de 18h à 20h

Règlement financier :

- ♦ **Baby gym, Éveil Gymnique, Gym Compétition et Loisirs :**

Cotisation annuelle (comprenant la licence fédérale fixée par la fédération, reversée intégralement)

Règlement :

- **Impérativement le jour de la confirmation de l'inscription : CB, Chèques, Espèces ou Virement.**
- Facilité de paiement avec possibilité de régler en 3 chèques qui seront encaissés chaque mois avant le 31 décembre 2024.
- **Le dispositif « Pass'Sport »** (mis en place par l'état) est reconduit pour la saison 2024-2025. Une déduction de 50€ sur le coût de l'inscription prise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre sera effectuée **sur présentation du « code unique »** adressé aux familles par un mail du ministère des sports.

- ♦ **Adultes et Seniors :**

Cotisation mensuelle club + licence fédérale annuelle (le montant de la licence fédérale fixé par la fédération est reversé intégralement à la fédération)

Règlement :

- **Impérativement le jour de la confirmation de l'inscription : CB, Chèques, Espèces ou Virement.**
- Si règlement global en septembre : réduction d'un mois (9 mois payés au lieu de 10), si règlement global en octobre réduction d'un mois (8 mois payés au lieu de 9).
- En cas de règlement global annuel, aucun remboursement possible.

Une remise sera appliquée uniquement sur le montant de la cotisation club (après déduction de la licence) pour la gymnastique sportive enfants et jeunes :

- 10 % pour deux personnes de la même famille (même foyer fiscal)
- 20 % pour 3 personnes et plus (même foyer fiscal).

Cette remise ne s'applique pas sur les 61,24€ de la licence fédérale.

Attention les Coupons Sports et Chèques Vacances ne sont pas acceptés

Dossier d'Inscription

- ◆ Certificat médical :
 - De moins d'un an mentionnant la non-contre-indication à la pratique de la gymnastique pour les gymnastes inscrits en Performance et Pré Performance et pour les nouveaux adhérents majeurs,
 - Questionnaire et attestation fournis par le club pour les adhérents mineurs (ancien ou nouveau) et pour les adhérents majeurs qui renouvellent leur adhésion.
- ◆ Licence assurance : une notice d'information concernant le contrat d'assurance sera adressée à l'adhérent par la F.F.G. dès la prise de la licence par le club. Elle informe sur les garanties prises et offre la possibilité de souscrire éventuellement des prestations complémentaires.
- ◆ Règlement financier :
 - Cotisation club (comprenant la Licence fédérale)

Le règlement de la cotisation devra impérativement être effectué au plus tard après la première séance.

A défaut, le postulant ne sera pas accepté sur les séances suivantes

☞ Pour les nouveaux adhérents, possibilité d'essayer une séance avant de procéder à l'inscription définitive. Toutefois seuls les enfants préinscrits sur nos listes pourront effectuer la séance d'essai

Informations diverses

- ◆ *Remboursement cotisation :*
 - Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué sauf cas de force majeure qui seront examinés par le bureau de la section gym.
 - La licence assurance étant obligatoire dès la première séance, son montant ne pourra être remboursé que si l'arrêt est signalé dès la fin de la première séance.
- ◆ *Gymnastique Compétition :*
 - Reprise des séances à partir du lundi 02 septembre,
 - Tous les entraînements sont obligatoires ainsi que **la présence aux compétitions**,
 - Participation obligatoire à la « Fête de la Gym » en fin de saison sportive.
- ◆ *Secteurs adultes et Seniors :*
 - Reprise des séances à partir du lundi 09 septembre.
 - Participation souhaitée à la « Fête de la Gym » en fin de saison sportive.
- ◆ *Baby gym, École de gym, Éveil gymnique, Loisir Jeunes :*
 - Reprise des séances à partir du lundi 09 septembre.
 - Arrêt des séances durant les vacances scolaires.
 - Participation obligatoire à la « Fête de la Gym » en fin de saison sportive.